

mains simples. Il n'a donc pas pour lui l'attrait de la renommée, comme le souvenir de famille qu'expose M. le comte de X... d'Ancône. C'est un christ en ivoire attribué soit à Benvenuto Cellini, soit à Jean Guillermin et qui a été longtemps la propriété du pape Pie VII ; ou bien encore comme cet autre souvenir de famille dont a consenti à se dessaisir le prince Della-Rocca. C'est un christ en métal de Corinthe ayant appartenu à Charles II, dernier roi d'Espagne de la Maison d'Autriche, et provenant du R. P. Antonio Cito, confesseur de l'impératrice Marie-Amélie.

En outre de ces beaux christes, nous aurions voulu voir exposés, pour les comparer, l'admirable ivoire du xvi^e siècle représentant un christ expirant, dont M. Alphonse de Neuville était si fier et qui appartient aujourd'hui à sa veuve.

Et encore le christ en ivoire, attribué à Michel-Ange, appartenant à M. Trunet de Dourier.

D'après Ladimir (*Histoire de la curiosité*) Louis-Philippe en fit offrir 500.000 francs. M. de Dourier refusa, il en voulait un million.

Ces prix considérables n'ont plus rien qui étonne aujourd'hui, soit que les amateurs soient plus riches, les belles pièces plus rares ou les collectionneurs plus nombreux.

L'*Angélu* de Millet n'a-t-il pas été vendu 800.000 francs, et M^{me} Meissonier n'a-t-elle pas refusé le même prix du *Siège de Paris* qu'elle vient de laisser, par testament, au Musée du Louvre ?

C'est que, comme le disait, Charles Pillet, à qui on demandait d'expertiser un chef-d'œuvre : « le génie ne se « tarife pas. Toute merveille d'art a de tout temps appartenu « et appartiendra toujours à l'amateur le plus riche et der-
« nier enchérisseur. »